

L'étau se resserre autour de Paul Barril

Les révélations sur le rôle de la France avant et après le génocide rwandais en 1994 se succèdent depuis le début de l'année. Une confirmation, l'ex-gendarme Paul Barril a été omniprésent dans le dossier rwandais.

Pourtant, hormis quelques médias habitués à traiter de la question, les nouveaux éléments révélés en ce début d'année n'ont été que très peu repris. Voire pas du tout en ce qui concerne l'Agence France Presse (AFP). Un silence qui n'étonne guère cette journaliste spécialiste du Rwanda : « *il y a une omerta dans certaines rédactions dès qu'il s'agit du Rwanda* ». Pourtant ces révélations de l'enquête du juge Trévidic ne sont pas anecdotiques car elles jettent une lumière crue sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi rwandais et sur la formidabile manipulation qui a consisté à la dissimuler ensuite grâce à l'instruction du juge Bruguière (*Billets d'Afrique*, septembre 2009). L'enquête reprise et menée par le juge Trévidic sur l'attentat perpétré le 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais Habyarimana et qui fut le signal du coup d'envoi du génocide des Tutsi révèle donc ce qu'a toujours été celle de son prédécesseur : un contre-feu orchestré par un des acteurs importants de cette époque : l'ex-capitaine Barril. Une manipulation également relayée par des personnalités politiques, des universitaires et des journalistes, au premier rang desquels Pierre Péan et Stephen Smith. Un seul objectif : incriminer systématiquement les dirigeants de la rébellion tutsi du Front patriotique rwandais (FPR) en leur faisant porter le chapeau de l'attentat, les accusant ainsi d'avoir permis le déclenchement du génocide pour micux intervenir contre le régime hutu de l'époque.

Des gendarmes qui en savaient trop

La première de ces révélations (*Libération*, 10 janvier) concerne la mort, à Kigali, de deux gendarmes français, spécialistes des écoutes et des communications, et l'épouse de l'un d'eux, le même jour que l'attentat contre l'avion présidentiel. Elle révèle que le certificat de décès par

« *origine accidentelle* » d'au moins l'un d'eux est un faux, le médecin militaire censé l'avoir signé et qui était basé en Centrafrique assurant désormais que sa signature avait été usurpée. *Libération* précise aussi que des proches des victimes font état de pressions exercées sur eux afin de les dissuader de porter plainte. Jean Chatain dans *l'Humanité* (15 janvier) rappelle « *une hypothèse déjà avancée par un salarié rwandais du Centre culturel français de Kigali et disposant à ce titre d'un poste d'observation privilégié* : « Pourquoi la France a-t-elle essayé de rejeter sur le FPR l'assassinat de ses spécialistes des écoutes et des communications, après avoir prétendu que les adjudants-chefs Didot et Maïer étaient décédés de mort naturelle, le 6 avril 1994, et après que la directrice du Centre culturel français, l'un des principaux défenseurs de l'intervention française et incontournable conseiller de l'ambassade de France au Rwanda en matière de sécurité, m'eut annoncé, le 8 avril, leur assassinat par la garde présidentielle ? Assassinat confirmé par une rescapée, employée des services de l'ambassade de France, qui s'était réfugiée chez les Didot, d'où elle parvint à s'échapper au moment où le couple se faisait abattre. Ces barbouzes de l'information, agents chargés de collecter et d'interpréter les messages hertziens au bénéfice des armées rwandaise et française, auraient-ils réussi à capter quelque chose de compromettant pour la France ou la garde présidentielle ? »

Des pièces accablantes pour la France

La deuxième révélation concernent des documents saisis par le juge Trévidic chez l'ancien patron du GIGN devenue barbouze et trafiquant d'armes Paul Barril. Le 24 janvier, *Le Parisien* reproduit le fac-similé d'une lettre du ministre de la Défense rwandais de l'époque, Augustin Bizimana, lui faisant la demande d'un envoi de 1000 hommes. Une demande datée du 27 avril 1994, soit trois semaines après le début du génocide (lire aussi *Barril de poudre*, *Billets d'Afrique* février 2012). D'autres documents issus de la perquisition liés à un contrat d'assistance sont accablants :

factures d'armes légères, lourdes et de munitions en quantité pour près de trois millions de dollars. Comme le rappelle une source judiciaire citée par *Le Parisien* : « *Paul Barril, à cette époque, c'est la France. Faire appel à lui, c'est faire appel à la France.* »

3 millions de dollars d'armes en plus lein génocide

Le 25 janvier, sur le site Afrikarabia, Jean-François Dupaquier complète ces révélations et précise et que les perquisitions du juge Trévidic ont permis la saisie de près 800 pages de pièces, « *sorte de best of des turpitudes de la Françafrique. L'inusable Barril était de tous les trafics d'armes, de bien des magouilles... On a ainsi découvert (...) une copie du « contrat d'assistance » passé entre Barril et le gouvernement rwandais daté du 28 mai 1994, dont le premier exemplaire avait été trouvé à Kigali.* » C'est cet exemplaire qui est reproduit sur Afrikarabia et qui accable Paul Barril : « *Le Contrat d'assistance retrouvé dans les archives de l'ancien gouvernement génocidaire à Kigali, est daté du 28 mai 1994. Il est signé du « Capitaine Barril », élisant domicile à sa société SECRETS, 12, avenue de la Grande Armée, dans le XV^e arrondissement de Paris, et porte une seconde signature : « Son Excellence Monsieur le Premier Ministre » Jean Kambanda. Ce dernier n'était pas une oie blanche : il purge aujourd'hui une peine de prison à perpétuité pour son rôle dans le génocide des Tutsis et le massacre des Hutus démocrates en 1994.* »

Paul Barril, qui se présente aujourd'hui comme conseiller auprès des autorités du Qatar, apparaît donc plus que jamais comme l'homme de main de Paris dans le génocide contre les Tutsis du Rwanda en 1994.

Raphael De Benito

**Billets d'Afrique et d'ailleurs
à suivre également sur les
réseaux sociaux Twitter et
Facebook !**